



Gazette

de la Petite Meurthe

Edition N°2

Mairie : 1145 route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY
Tel : 03 29 50 30 18
Fax : 03 29 50 42 51
Courriel : bansurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr
Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Mercredi :	8h00 à 11h30
Jeudi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Vendredi :	8h00 à 11h30
Samedi :	8h00 à 11h00

Permanences du Maire : 9h00 à 11h00 le lundi, mardi, jeudi, samedi et sur rendez-vous



L'équipe enseignante et ses collaboratrices

De gauche à droite : HERMANN Marie, GONCALVES Sabine, SAXE Fanny, DALIDEC Florence,
DICKERSCHEIT Sylvie, RAMIANDRISOA Clara, BONNEL Jocelyne, HOLLARD Nora

Maire : Christian HERRY

Première Adjointe : Nicole STRABACH

Deuxième adjoint : GUY MATHIEU

Adjoint Spécial du Grand Valtin : Christian BARADEL

Conseillers Municipaux : Patrice BOUX, Eric CUNY, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK,
Philippe DULAC, Sylvia DIDIERDEFRESSE, Liliane DURAND, Claude ETIENNE, Gérard FABRIZI,
Alain MEYER, Gilbert THIRIET

ECOLE

Bilan de l'année scolaire 2007/2008 :

Il y a eu 92 enfants inscrits à l'école de Ban-sur-Meurthe-Clefcy au cours de l'année scolaire 2007/2008 répartis sur 4 classes :

Les maternelles ont été accueillies par Melle REMY Claudie le lundi, mardi et un samedi sur deux, et par Mme DALIDEC Florence le jeudi, vendredi et un samedi sur deux.

Les CP/CE1 ont été accueillis par Mme SAXE et Melle REMY Claudie.

Les CE1/CE2 ont été accueillis par Mme DECLERCQ.

Les CM1/CM2 ont été accueillis par Mme DICKERSCHEIT.

Les temps forts de l'année passée :

- Bal Folk des enfants le samedi 13 octobre 2007 qui avait précédé le repas dansant organisé par l'association des petits lutins.
- Les classes ont participé au marché de Noël en confectionnant divers objets de décoration.
- Le Père Noël est venu rendre visite à la classe maternelle et a distribué des friandises offertes par la Municipalité.
- Le défilé de Carnaval a eu lieu le 14 février, les enfants ont parcouru une partie de la commune pour mettre en valeur les déguisements confectionnés.
- Le lundi 17 mars, Sylvie DICKERSCHEIT et ses élèves, accompagnés du Maire, se sont rendus au monument aux morts pour rendre un hommage solennel à Lazare PONTICELLI, le dernier des poilus de la Grande Guerre, décédé à l'âge de 110 ans.
- Participation à la semaine des arts du 1^{er} mai au 4 mai, avec une présentation des travaux réalisés par chaque classe.
- Le point fort de cette année était la Fête de la rivière du 3 juin au 7 juin, avec une ouverture au public le samedi. Les enfants de 18 classes du secteur se sont réunis autour de leurs réalisations sur le thème « je parraine ma rivière ».
Cette manifestation était organisée en collaboration avec l'OCCE, l'Inspection académique, avec une participation de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, la CCHM, et le CPIE de Lusse.
Avant cette grande fête, qui s'est déroulée dans notre commune, les enfants ont participé à plusieurs activités et sorties tout au long de l'année pour bien comprendre tout ce qui se rapporte à la Petite Meurthe.
- Le spectacle de fin d'année a eu lieu le 28 juin avec la participation de Laurie qui a entraîné les enfants au chant et à la musique toute l'année.
- Et enfin, les élèves de CM2 ont reçu un dictionnaire offert par la municipalité, le dernier jour d'école, afin de les encourager pour leur entrée au collège.

PETITE MEURTHE LOISIRS

4/10/2008 : Assemblée Générale
18 et 19/10/2008 : Bourse à la Puériculture automne/hiver
15 et 16/11/2008 : Bourse aux jouets et aux skis
6/12/2008 : Défilé de St Nicolas

KOJIKI Club

Le KOJIKI Club, créé le 14 décembre 2002, permet de pratiquer le NIPPON-KEMPO et la self-défense (cours adaptés aux femmes).

Les cours ont lieu le mercredi à la salle des fêtes :

- enfants de 6 à 13 ans : 18h00 à 19h00
- adultes et enfants à partir de 14 ans : 19h00 à 20h30

Ils sont animés par

Roland MARION : Cofondateur du club, Président et Directeur Technique

Ceinture Noire 3°D Nippon kempo Kyokai

Ceinture Noire 2°D Nippon kempo Renmei

Et Didier HOCQUAUX : Cofondateur du club, Secrétaire et Trésorier

Ceinture Noire 2°D Nippon kempo Kyokai

Ceinture Noire 1°D Nippon kempo Renmei

Téléphone : Roland MARION : 03.29.50.44.87 ou 06.87.51.42.69

Didier HOCQUAUX : 06.12.83.04.21

PATRIMOINE ET NATURE

Marches du dimanche : rendez-vous à 8h30 place de la Mairie les 28 septembre et 12 octobre.
Puis le dernier dimanche de chaque mois à compter de novembre à 9h00 pour la période hivernale.

24/10/2008 : Assemblée Générale

29/11/2008 : Soirée de rêve pour un voyage en diaporama présenté par Francis BOURGER.
Cette soirée aura lieu à la salle des fêtes de Ban sur Meurthe, et le voyage partira de l'Ouest Américain à l'Ouzbékistan pour revenir plus près de chez nous à Taintrux.

L'association participe au fleurissement de la commune et à la décoration pour la fin d'année (sapins décorés)

L'association des sonneurs des Hautes Vosges reste à votre disposition pour toutes vos manifestations (mariages, dernières volontés, chasses, ...)



LA CLEF DU BAN

Mr et Mme LAHEURTE vous accueillent tous les midis (sauf le samedi) et les soirs (du jeudi au dimanche).

Calendrier des soirées spéciales du mois d'Octobre (les prochains mois seront consultables sur le site : www.laclefduban.com ou au restaurant) :

TETE DE VEAU, sauce ravigote à volonté	les 3 et 4 octobre
CARPES FRITES et crudités à volonté	les 17 et 18 octobre
FLEISHNACKA, salade verte et dessert	les 24 et 25 octobre

Tarifs : 12 € par personne et 7.50 € pour les enfants de moins de 12 ans

MANIFESTATIONS



SURYA CLUB

Pour vous inscrire à une activité, contacter Mme Noëlle ANTOINE au 03.29.50.38.19



Reprise du Yoga depuis le 9/09/2008

Les cours ont lieu le mardi de 8h00 à 9h00
Ou le jeudi de 18h00 à 19h00

Ils sont animés par Mme Maryse KERN à la salle des fêtes



Reprise de la gym depuis le 9/09/2008

Les cours ont lieu le mardi de 18h00 à 19h00

Ils sont animés par Mme Noëlle ANTOINE à la salle des fêtes

Pour vous inscrire, contacter Mme Noëlle ANTOINE au 03.29.50.38.19

Un atelier cuisine a lieu à la salle des fêtes à 20h00 tous les derniers jeudis de chaque mois.

Le 25/10/2008 : Repas dansant organisé par l'association SURYA CLUB

La soirée sera animée par Jacky GAXATTE et se déroulera à la salle Roger Loury d'Anould à partir de 20h30 ; le prix est de 24 € par personne (hors boissons)

Menu :
Apéritif maison
Saumon à l'oseille
Pintade forestière et ses 2 légumes
Assiette de fromage accompagnée d'une salade
Gâteau Edelweiss / Café

Reprise des jeux de cartes du mercredi après-midi à partir du 1^{er} octobre avec le CCAS, animés par Noëlle ANTOINE. Ces jeux auront lieu tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois à la salle des fêtes.

LE GRAND VALTIN - LE COUAROYE

Cette association a été créée en décembre 1988, elle a pour buts :

- de resserrer les liens d'amitié, de solidarité et d'entraide entre les habitants du Grand Valtin.
- De susciter et de soutenir toute initiative de formation culturelle, sportive, sociale et de loisirs.

La présidence fut tenue par Maurice GERARD de 1988 à 2007. Depuis l'assemblée générale du 24 mai 2008, Armand GOLETTE lui a succédé.

Le 20 septembre 08, une assemblée générale sera convoquée pour mettre en place un nouveau bureau et définir le programme des activités pour les 6 mois à venir :

- Une après midi par semaine pour des jeux de société,
- Une rencontre trimestrielle autour d'un repas pris en commun,
- La mise en place de soirées culturelles.

Dernièrement, nous avons organisé un repas sous chapiteau qui s'est tenu à La Chaume de Sérichamp où 73 convives étaient présents.

Actuellement, l'association compte 73 adhérents qui sont résidents secondaires ou principaux, ou encore des anciens habitants du Grand Valtin.

Projets de l'année scolaire 2008/2009 :

91 enfants sont inscrits cette année et toujours répartis sur 4 classes. On compte 11 enfants en petite section qui viennent de faire leur entrée alors que 15 enfants de CM2 sont partis vers le collège en juillet dernier.

La baisse des effectifs pourrait avoir pour conséquence la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

Classe maternelle : 28 enfants



Mme DALIDEC Florence, directrice de l'école Nicole HERRY, enseigne aux 4 niveaux des maternelles le mardi, jeudi et vendredi. Et Melle HERMANN Marie est présente le lundi lorsque Mme DALIDEC s'occupe de la direction.

Au programme de cette année est prévue une correspondance avec une classe de Senones.

Classe de CP/CE1 : 19 enfants



Mme SAXE Fanny enseigne du mardi au vendredi et Mme COLIGNON Françoise prend sa place le lundi.

Une correspondance avec une classe de Plainfaing est prévue cette année.

Classe de CE1/CE2 : 22 enfants



Mme GONCALVES a pris le poste de Mme DECLERCQ nommée directrice à Anould.
Mme GONCALVES attend de connaître mieux ses élèves pour finaliser son programme d'activités de cette année.

Classe de CM1/CM2 : 23 enfants

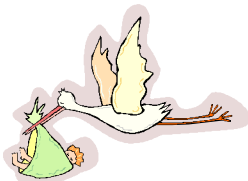


Mme DICKERSCHEIT Sylvie a prévu une année forte en émotions pour ses élèves avec un projet de voyage à Paris si les moyens financiers le permettent.

Comme les années précédentes, les classes élémentaires (du CP au CM2) adhèrent à l'USEP, une association sportive qui permet aux enfants de rencontrer des classes des villages voisins. Toutes les activités sportives sont à l'honneur.
L'USEP met son matériel à la disposition des écoles.

Mme RAMIANDRISOA Clara, Assistante de vie scolaire individuelle (A.V.S.I.) dépend du Collège de Fraize. Elle s'occupe d'une élève en intégration et apporte une aide administrative à la Directrice.

ETAT CIVIL 2007



7 Naissances :

Maxime BEGUE né le 22 janvier, de Sébastien BEGUE et Virginie RICHARD
Jason ZEMB né le 1^{er} mai, de Jérémie ZEMB et Rachel FERRY
Gabriel HAGENAUER né le 17 juin, de Julien HAGENAUER et Virginie HUGUENIN
Yann THEBERT né le 24 août, de Patrick THEBERT et Véronique ANDRE
Justine COLIN née le 31 octobre, de Hugo COLIN et Aurélie BALTHAZARD
Nathan FLAYEUX né le 7 novembre, de Emmanuel FLAYEUX et Adeline JULLION
Alban HERRY né le 20 décembre, de Romain HERRY et Sandra THIEBAUT



7 Mariages civils :

le 3 février : Eric GILLES et Laetitia VOYEN
le 2 juin : Michaël DIDIERDEFRESSE et Sylvia MOREL
le 16 juin : Stéphane RENAUT et Nathalie VIRY
le 21 juillet : Gilles VALENTIN et Nathalie MARCHAL
le 29 septembre : André FRANCOIS et Micheline TISSERANT
le 20 octobre : Daniel PARIZOT et Myriam SAUMIER
le 20 octobre : Pascal BRAESCH et Séverine ANTOINE



8 décès :

le 15 février : Mr Jean SIMON, 72 ans
le 23 février : Mr Patrick RAFFENNE, 55 ans
le 5 mars : Mme Germaine LOUIS veuve VOYEN, 83 ans
le 26 mai : Mr Philippe LALEVEE, 44 ans
le 18 juillet : Mme Viviane COURVOISIER, 51 ans
le 8 septembre : Mr Jean-Pierre BOZZAT, 53 ans
le 15 septembre : Mme Ghislaine PATENOTTE née FETET, 57 ans
le 24 septembre : Mr Roger BARADEL, 80 ans

ASSAINISSEMENT, une des compétences de la Communauté de Communes

Le plan de zonage de l'assainissement approuvé en juillet 2008 à l'issue d'une enquête publique diligentée par la CCHM et en application de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, définit les types d'assainissement à mettre en œuvre dans les différents secteurs de la commune.

Notre territoire est ainsi divisé en zones d'assainissement non collectif (assainissement autonome) et en zones d'assainissement collectif (tout-à-l'égout). La carte de zonage peut être consultée en Mairie.

❖ L'assainissement non collectif concerne les hameaux et les écarts, à savoir plus de 350 immeubles. En application de la Loi, toutes les installations de plus de quatre ans devront faire l'objet d'un contrôle. L'opération devrait être terminée pour l'été 2009. La CCHM prendra à sa charge une partie des frais et facturera la différence, soit 50 € à chaque propriétaire.

Le travail a été confié à la société SAESER et a débuté il y a quelques semaines. Le technicien de SAESER, monsieur BEAUJARD, intervient un rendez-vous fixé avec le propriétaire. Le but des contrôles est de réaliser un état des lieux des installations et éventuellement de donner des conseils pour en améliorer le fonctionnement.

Il est utile de rappeler qu'une fosse toutes eaux devrait être vidangée au minimum tous les quatre ans.

❖ Les zones d'assainissement collectif sont déjà ou seront desservies par un réseau d'eaux usées. La prochaine tranche de travaux sera réalisée par l'entreprise PEDUZZI de Saint-Amé. Les travaux devraient commencer début 2009 et s'étaler sur environ huit mois.

A la fin de ces travaux, la station d'épuration de Sondreville, actuellement en cours de construction, sera opérationnelle.

Secteurs concernés : fin de la rue de l'Etang - Le Chêne - Voie du Moulin – Voie du Bas du Village – RD73 du carrefour de la Voie du Moulin à la Mairie – rue du Centre. A total, 65 immeubles seraient raccordés.

Une réunion publique est prévue le 1^{er} décembre prochain à 19 heures à la salle des fêtes. Chaque propriétaire concerné recevra une invitation.

Coût prévisionnel des travaux pour notre commune = 960 000 €HT.

Subventions : Conseil Général : 30 %

Agence de Bassin Rhin-Meuse : 30 %

Ce programme devrait se poursuivre jusqu'en 2010 et comprendrait deux autres tranches de travaux.

VIE LOCALE



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Les compteurs seront relevés par Jocelyne BONNEL à partir de la mi-septembre.

Les personnes absentes lors de son passage pourront effectuer elles-mêmes le relevé du compteur et le transmettre en mairie.

Tarifs :
- L'abonnement au réseau d'eau d'un montant de 60 €
- Tarif ordinaire = 0.65 €/m³
- Tarif spécial agriculteur = 0.20 €/m³

A ces tarifs s'ajouteront la taxe sur la consommation d'eau, la redevance pour pollution domestique. La redevance d'assainissement est payée uniquement par les abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif, au tarif de 1.30 €/m³.



LOI SUR LES CHIENS DANGEREUX

La loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants prévoit une obligation de dépôt de déclaration en mairie.

Quels chiens sont à déclarer ? : Tout chien de première ou deuxième catégorie.

La 1^{ère} catégorie regroupe les chiens d'attaque dont le maître ne peut retracer l'origine par un document.

La 2^{ème} catégorie regroupe les chiens de garde ou de défense inscrits au LOF (Livre des Origines Françaises). Leur maître dispose de documents délivrés par la Société Centrale Canine (certificat de naissance et pedigree) attestant de l'origine du chien.

Sans déclaration de votre part, nous vous rappelons que l'amende encourue est de 750 €

De même, pour le bien-être de chacun, nous vous remercions de ne pas laisser divaguer votre animal de compagnie dans la rue.





CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

1) Cantine : Repas et garde du temps de midi

Tickets :

- Achat des tickets en Mairie à raison de 3,20 € pièce (tarif inchangé depuis le 01/10/06), par carnet de 10 repas, ou à l'unité pour utilisation ponctuelle.
- Dépôt des tickets le matin à 8 heures 30 auprès des institutrices.
- Au dos du ticket, inscrire les NOM – Prénom et la classe de l'enfant + date.

Horaires : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 11 h 30 à 13 h 20.

Repas : Fournis par la cantine municipale de Fraize
Menu affiché pour la semaine

Garde : Assurée par Mme Jocelyne BONNEL – Agent titulaire du BAFA.
Et par Mme HOLLARD Nora si l'effectif dépasse 12 enfants.

Locaux : dans l'ancien presbytère, donnant sur la cour des maternelles
Jeux d'intérieur et activités proposées aux enfants.

2) Garderie :

Horaires : Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi de 7 h 20 à 8 h 20 ;
De 11 heures 30 à 12 heures 15 ;
Et après 16 heures 20, du lundi au vendredi jusqu'à 18 heures.

Cartes d'abonnement : achat en mairie de cartes de 15 demi-heures.

- La carte reste à la garderie pour pointage.
- Couleurs : Bleu : carte 1er enfant – 6.80 €
Vert : carte 2ème enfant – 4.35 €
Orange : carte 3ème enfant – 3.15 €
Ces tarifs sont inchangés depuis le 1^{er} octobre 2006

Activités et Personnel : La garde du matin est assurée par Mme Annette MARCHAND et du soir par Mme Jocelyne BONNEL.

Pour une meilleure organisation, il est nécessaire de connaître **la veille** pour la garderie du matin et le matin même pour la garderie du soir, le nom des enfants qui la fréquenteront (coupon à remettre aux institutrices en même temps que les tickets cantine.)

N° de téléphone de la cantine : à n'utiliser qu'en cas d'urgence : **03.29.50.35.11**

La salle de classe des CM a été repeinte, les tables et chaises remplacées par du mobilier plus adapté et réglable à la taille des élèves, identique à celui des autres classes.

Avant



Après



FORETS

La forêt est la première source de revenus de la commune.

➤ FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER

Le programme des travaux proposé par l'ONF, et approuvé par le conseil municipal en date du 18 janvier 2008, a été réalisé pour un montant de 31 130 €HT et consiste en :

- travaux d'infrastructure (routes et pistes), d'entretien des limites, de protection et dégagement des plantations
- mise en place d'équipements touristiques...

➤ FORET NON SOUMISE

Nous ne délivrons par de lots de feuillus cette année, par contre des lots de résineux sont disponibles. S'inscrire en Mairie

RESEAUX D'EAU

Un système de télégestion a été mis en place par l'entreprise H²O de Fraize. Ce système permet la surveillance des niveaux et des débits, de l'intrusion dans les réservoirs du Grand-Valtin (Sérichamp) et de la Chapelle (Centre).

Le réservoir de la Chapelle a été équipé d'un système de traitement bactériologique de l'eau, conformément aux exigences de la DDASS.

INTERNET HAUT DEBIT

Suite à l'impossibilité par France TELECOM de desservir en ADSL le haut de la vallée, la commune a dû recourir au système Wi-Fi, en collaboration et avec la participation financière du Conseil Général.

L'entreprise INFOSAT a été chargée des travaux.

Des problèmes de réception subsistent, notamment dans le secteur du Vic. La société INFOSAT nous assure qu'elle fera le nécessaire pour trouver des solutions le plus rapidement possible.

TRAVAUX

Les travaux d'investissements sont subventionnés par le Conseil Général au taux de 32 % et ceux d'entretien financés uniquement par la commune

VOIRIE COMMUNALE

- Au printemps, mise en œuvre d'enduit bicouche au Vic et à la Grande Goutte et pose d'enrobés effectuée par l'entreprise SCREG sur la route des Grimels (560 mètres), ainsi que 480 mètres sur la route du Chêne à Boslimpré.
- Mise en place d'une glissière de sécurité au Grand Valtin, route de Sérichamp.
- Réalisation de puits d'infiltration : 2 au monument aux morts et 1 rue du Centre.
- Malgré le manque d'effectifs au niveau du personnel technique, le débroussaillage a pu être effectué notamment grâce au recours à un employé intérimaire.
- Les travaux de rebouchage ponctuel des nids de poules s'effectuent en cas de besoin.
- En septembre, seront réalisés des travaux de réparation partielle de certaines chaussées, par émulsion et gravillonnage (point à temps).

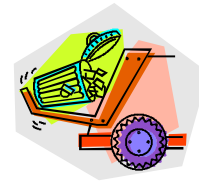
ELECTRIFICATION RURALE

Remplacement du réseau de distribution devenu trop vétuste (fils nus) à Hervafaing et au Vic.

BATIMENTS COMMUNAUX

Les tuiles de l'ancien presbytère et des garages de l'école ont été changées.





ORDURES MENAGERES ET ENCOMBRANTS

Le ramassage s'effectue le mardi matin et pour les jours fériés le lendemain. Pour une question d'hygiène, nous vous demandons d'attendre la veille de la collecte pour déposer vos sacs poubelles dans les conteneurs des points propreté.

Il est bon de rappeler que les objets encombrants doivent être déposés impérativement à la déchetterie à Anould et non pas dans les conteneurs. Vous avez aussi la possibilité d'attendre la collecte spéciale prévue courant octobre, à une date restant à déterminer.

Nous insistons à nouveau sur la nécessité d'avoir recours au tri sélectif afin de limiter l'augmentation du tonnage des déchets et par conséquent, la hausse de la taxe ordures ménagères.



Comme vous avez pu le constater dans l'avis d'imposition « taxes foncières » que vous venez de recevoir et suite à la décision de la Communauté de Communes (voir bulletin CCHM n°7 paru en novembre 2007), la redevance ordures ménagères est remplacée par la taxe du même nom. Cette dernière est calculée à partir de la base d'imposition de vos propriétés bâties. Pour l'année 2008, le taux voté par la CCHM s'élève à 13.28 %. Il peut être révisé chaque année.

Exemple de calcul : Pour une habitation ayant une base d'imposition de 1 000 €, le propriétaire paiera $1000€ \times 13.28\%$ soit 132.80 € et cela quel que soit le nombre de personnes occupant le logement.

Le choix de la CCHM d'avoir recours à la taxe s'explique par le fait que la gestion de la redevance mobilisait le personnel administratif dans des proportions inacceptables et que le recouvrement des impayés était impossible dans les faits.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

« Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2009 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2008, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. »

(Extrait du texte officiel)



REGLEMENTATION SUR LA HAUTEUR DES HAIES

Afin d'assurer la sécurité des usagers et le bien-être des ses voisins, il est demandé aux propriétaires de tailler régulièrement les haies qui débordent sur la voie publique. Il est bon de rappeler que l'alignement définit la distance à respecter par rapport à la route.

Le PLU limite la hauteur des haies et clôtures à 2 mètres maximum.

Toute édification de clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

J'installe une véranda, des châssis, une serre...

- **J'installe une véranda...**

- Superficie supérieure à 20 m² : Permis de construire
- Superficie inférieure à 20 m² : Déclaration préalable

- **J'installe un châssis ou une serre de production...**

Pour les châssis et serres de production d'une hauteur de moins de 1,80 m

Pas de formalité

Pour les châssis et serres de plus de 1,80 m

- Inférieurs à 4 mètres et créant une surface égale ou inférieure à 2 000 m² au sol : déclaration préalable
- Créant une surface de plus de 2 000 m² : permis de construire

Pour les châssis et serres de plus de 4 m de haut

Permis de construire

J'installe des équipements à énergie renouvelable...

- **J'installe des panneaux solaires...**

Pas de création de surface de plancher et moins de 12 mètres de haut

Pas de formalité

Plus de 12 mètres de haut

Déclaration préalable

Je veux installer une piscine fixe...

- **Sans couverture ou avec une couverture modulable...**

Je construis une piscine fixe de plus de 10 m² et de moins de 100 m²

- Elle n'a pas de couverture : déclaration préalable
- Elle dispose d'une couverture pour protéger de la chaleur ou pour la sécurité : déclaration préalable
- Elle dispose d'une couverture modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m au-dessus du niveau de l'eau : permis de construire

- **Avec une couverture fixe...**

Je construis une piscine avec une couverture fixe de 2 m de haut

Permis de construire

J'aménage mon immeuble...

- **Je suis propriétaire d'un immeuble...**

Je ravale ma façade

Déclaration préalable

- **Je réorganise l'intérieur du bâtiment sans changement de destination, par exemple en regroupant des studios pour faire un appartement**

Pas de formalité

- **Je démolis des planchers et je crée de nouvelles surfaces de plancher**

- Si le plancher reconstruit a une surface comprise entre 2 et 20 m² : déclaration préalable,
- Si le plancher reconstruit a une surface supérieure à 20 m² : permis de construire.



URBANISME

La réforme du permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur au 1er octobre 2007. En fonction de la nature ou de l'importance de votre projet, vous devez établir une demande ou une déclaration sur le formulaire correspondant. Pour toute question, n'hésitez pas à venir en Mairie, nous saurons vous renseigner.

Le texte ci-dessous est extrait des 17 fiches sur le nouveau permis de construire que vous pouvez trouver sur le site de la DDE des Vosges.

Je construis une maison...

- **Je construis une maison**

Permis de construire et si la SHON est supérieure à 170 m², recours obligatoire à un architecte

- **J'agrandis ma maison**

- Plus de 20 m² : permis de construire
- De 2 m² à 20 m² : déclaration préalable
- Moins de 2 m² : pas de formalité

Je construis un garage ...

- Plus de 20 m² : permis de construire
- De 2 m² à 20 m² : déclaration préalable

Je fais des travaux dans ma maison...

- **Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades...**

Pas de formalité

- **Je fais réaliser des travaux sur une construction existante en créant une ouverture dans le mur...**

Déclaration préalable car changement de l'extérieur

J'aménage mon garage...

- **En chambre... : Je transforme un garage en chambre d'habitation dans une construction existante**

- La chambre est supérieure à 10 m² : déclaration préalable

J'aménage mon toit...

Déclaration préalable ou Permis de construire, suivant les cas (velux, lucarne, ...)

Toute l'équipe de la commission communication s'est associée pour réaliser cette nouvelle gazette.

L'équipe est composée de *HERRY Christian*
STRABACH Nicole
CUNY Lydia
CYPRYSZCZAK Roger
DIDIERDEFRESSE Sylvia
DURAND Liliane

Nous remercions les associations d'avoir accepté d'enrichir notre gazette en y incluant leurs manifestations, ainsi que la directrice de l'école, Mme DALIDEC, pour son aide à la rédaction sur le bilan de l'année scolaire 2007/2008 et les projets de l'année 2008/2009.

Nous espérons que l'édition N°2 de la Gazette de la Petite Meurthe correspond à vos attentes et nous attendons avec impatience vos critiques afin de savoir ce qui vous a plu ou même déplu...

